

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Stratégie régionale ESRI 2021/2027 : gouvernance	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-9, L.1111-9-1, L.1111-10, L.1611-8, L.3211-1, L.3312-5, L.4211-1, L.4252-1,
- VU** le Code de l'éducation, notamment les articles L.123-1, L.214-2, L.216-11, L.614-2, L.718-5,
- VU** le Code de la recherche, notamment l'article L.111-6,
- VU** l'instruction du gouvernement (NOR RDFB1520836N) concernant les interventions financières des Collectivités Territoriales et de leurs groupements, en date du 22 décembre 2015 ;
- VU** l'instruction du gouvernement (NOR RDFB1532530J) sur le fonctionnement de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) en date du 10 février 2016 ;
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 décembre 2020,
- VU** l'avis favorable et sans réserve de la CTAP du 26 Novembre 2020 effectuée à titre exceptionnel de manière écrite par voie dématérialisée et par voie postale
- CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors d'une séance du Conseil régional du 16 octobre 2020,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche
- ENTENDU** Sophie BRINGUY, Delphine COAT-PROU, Grégoire JEAUNEULT, Franck NICOLON, Pascal GANNAT, Laurent CAILLAUD, Christophe CLERGEAU, Claire HUGUES, Laurent DEJOIE, Stéphanie HOUEL, Lucie ETONNO, Jean-Claude CHARRIER, Jean GOYCHMAN, Paul JEANNETEAU, Violaine LUCAS

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

les termes de la convention territoriale d'exercice concerté relative au soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche suite à l'avis favorable et sans réserve de la CTAP (annexe 1),

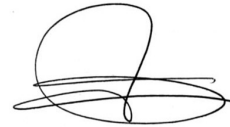
AUTORISE

la Présidente à la signer.

APPROUVE

la prolongation d'une année supplémentaire le mandat du Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique soit jusqu'au début de l'année 2022.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe La Région en Marche, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs